

Communiqué de presse Comité congé parental

Berne, le 1^{er} septembre 2020

Lancement de l'initiative pour un congé parental cantonal



POUR UN CONGE PARENTAL DIGNE DE CE NOM

Aujourd'hui, le Comité congé parental a lancé l'initiative pour un congé parental cantonal en menant une action devant la chancellerie d'État du canton de Berne. Un congé parental digne de ce nom permettra aux parents bernois de mieux concilier la famille et le travail et de renforcer leur relation avec leur enfant. Cela aidera aussi les entreprises et l'économie dans son ensemble.

Le Comité congé parental entend collecter les 15'000 signatures nécessaires à l'initiative cantonale au cours des six prochains mois, pour que le canton de Berne obtienne enfin un congé parental digne de ce nom. Aujourd'hui, il nous reste encore un long chemin à parcourir : alors que la moitié des pays de l'OCDE accordent au moins 43 semaines de congé maternité ou de congé parental à leurs ressortissants, la Suisse vote pour un congé paternité de deux semaines seulement. Comme les choses n'avancent pas au niveau national, c'est donc au canton de Berne de faire un premier pas. « Les cantons ont toujours joué un rôle important dans l'introduction de réformes sociales, comme ça été le cas pour l'AVS ou le droit de vote des femmes », déclare Tanja Bauer au nom du Comité.

Avec cette initiative, le comité entend introduire un congé parental cantonal de 24 semaines en plus de l'assurance-maternité fédérale. Chaque parent aurait ainsi un droit individuel de six semaines, les parents se répartissant librement les 12 semaines restantes. Un congé parental digne de ce nom permet de renforcer la relation entre les parents et l'enfant, de mieux concilier la famille et le travail et de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Membre du Comité, Maurane Riesen souligne que « le congé parental permet aux pères d'endosser une plus grande responsabilité dans l'éducation des enfants et aux mères de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle. »

Un congé parental se justifie aussi sur le plan économique, car il permet d'accroître la participation des femmes au marché du travail. Ses coûts seront couverts par les recettes fiscales supplémentaires engendrées par cette augmentation. Le canton de Berne pourra en outre se profiler comme un canton moderne et favorable aux familles. Cela aidera en particulier les PME. « Pour nombre d'entreprises et de salariés, disposer de conditions cadres favorables aux familles est un critère important. Avec ce congé parental, le canton de Berne renforcera l'économie en période de pénurie de personnel qualifié », constate David Stampfli.

Informations sur l'initiative pour un congé parental

<https://elternzeit.be>

<https://congeparental.be>

Renseignements complémentaires

Tanja Bauer, Comité congé parental, députée au Grand Conseil, 079 203 27 20

Maurane Riesen, Comité congé parental, députée au Grand Conseil, 076 588 52 99

David Stampfli, Comité congé parental, député au Grand Conseil, 079 775 62 05